

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

INTRODUCTION.

La *Société historique algérienne*, dont la fondation a été accueillie par tant de sympathies honorables, devait avoir, comme complément essentiel, un organe consacré à la publication de ses travaux ; car il ne suffisait pas de rattacher à un centre d'impulsion et de direction les efforts individuels des travailleurs, il fallait, au moyen d'une feuille spéciale, faire connaître au public studieux les résultats de ces efforts et offrir aux hommes laborieux qui les avaient obtenus la récompense qu'ils doivent désirer le plus, celle de la publicité.

Telle est, surtout, la raison d'être de notre *Revue africaine*. Mais nous avons ambitionné aussi l'honneur de combler une lacune scientifique qu'on aurait pu justement reprocher à une nation qui marche en tête de la civilisation européenne.

Déjà, un de nos confrères, M. le docteur Bertherand, a fait une tentative analogue pour la spécialité qu'il représente si honorablement, et le succès qui a accueilli la publication de sa *Gazette médicale* est d'un heureux augure pour l'entreprise que nous tentons aujourd'hui.

On demandera, sans doute, comment il se fait que des créations aussi indispensables aient manqué si longtemps à la capitale même de la colonie. Répondre à cette question, ce sera donner à notre *Revue* le genre d'introduction qui peut le mieux lui convenir.

La pensée de naturaliser ici les institutions scientifiques, littéraires et artistiques de la métropole est contemporaine de la conquête. On voit, par un plan d'Alger en 1830, qu'un observatoire existait dès-lors rue de la Fonderie ; le numéro 53 du *Moniteur algérien* nous révèle qu'en 1833, il y avait une école de médecine et une société philharmonique au coin des rues Babel-Oued et Sidi-Ferruch, dans la mosquée placée par les Indigènes eux-mêmes sous l'invocation de la Vierge Marie (*Settina Meriem*). On lit aussi dans cette feuille, et à la même époque, la mention d'une bibliothèque publique et de cours de médecine. Sans doute, ce ne furent que des germes, qui, jetés sur un terrain encore défavorable, n'ont pu, par cela même, parvenir à maturité ; car la Bibliothèque d'Alger n'exista réellement que cinq années plus tard, et deux des autres établissements indiqués sont encore aujourd'hui à l'état de *desiderata*.

Quant aux études historiques proprement dites, la seule trace des préoccupations dont elles pouvaient être l'objet, se trouve dans un arrêté du 16 décembre 1831, par lequel le général Berthezène accorde à un sieur Sciavi, qui s'intitule *antiquaire*, l'autorisation de faire des fouilles dans les maisons et jardins du Domaine. Aucune réserve, d'ailleurs, n'est stipulée en faveur de l'État ; de sorte que cette tentative rentre plutôt dans le domaine du brocantage que dans celui de la science ; car le sieur Sciavi, malgré son titre pompeux d'antiquaire, ne paraît pas avoir eu d'autre but que d'importer ici une industrie désastreuse qui s'exerce sur une très-grande échelle dans la régence de Tunis.

Au reste, pour les études historiques, comme pour les autres, il manquait, dans le principe, un auxiliaire essentiel, la presse périodique. Le chef-d'œuvre de Guttemberg avait fait, il est vrai, son apparition dès le 26 juin 1830, sur la plage de Sidi-Ferruch ; mais il n'exista de journal proprement dit qu'en 1832, époque de la fondation du *Moniteur algérien*. Sept ans après, l'*Akhbar* commença de paraître et fut suivi de plusieurs autres feuilles, mais qui n'ont eu qu'une existence éphémère.

Ces organes périodiques permettaient enfin de donner une publicité locale aux recherches scientifiques faites dans le pays ;

mais, outre qu'ils excluèrent, par la nature restreinte de leur cadre, les travaux d'une certaine étendue et d'un caractère particulier, ils noyèrent les articles étrangers à leur rédaction habituelle dans un chaos de matières hétérogènes. D'ailleurs, les collections de ces journaux sont introuvables ; et, fussent-elles accessibles, elles n'ont pas de tables de matières qui permettent de rencontrer, au besoin, les articles que l'on veut consulter. Aussi, les travaux qui ont obtenu ce genre de publicité n'ont guère profité à la réputation de leurs auteurs ; ils sont même perdus pour la science, à moins que quelque écrivain de la métropole ne leur fasse l'honneur de les reproduire, en oubliant presque toujours d'en signaler l'origine.

Ces graves inconvénients frappèrent quelques bons esprits et leur inspirèrent la pensée de fonder ici des recueils spéciaux ; mais les temps n'étaient, sans doute, pas venus ; car à ces diverses entreprises, qui remontent à une époque assez éloignée, il manqua des collaborateurs, parce que les moyens d'études n'existaient pas encore ; il manqua surtout des souscripteurs, parce que le goût des travaux intellectuels n'était pas alors suffisamment répandu dans la colonie.

C'est encore plus aux choses qu'aux personnes qu'il faut attribuer ces déplorables avortements : les questions de conquête et de colonisation dominaient tout alors. Il fallait d'abord être maître du terrain avant d'y tenter des recherches scientifiques. Il fallait, avant tout, pourvoir au bien-être du soldat, à l'établissement du colon. Les hommes d'étude durent se résigner à suivre strictement les étroits sentiers que nos vaillantes colonnes leur ouvraient çà et là ; il leur fallut donc se borner à glaner sur les traces de l'armée, lorsque souvent ils auraient pu recueillir d'abondantes moissons en s'écartant un peu de la ligne obligée des opérations militaires. Ce fut la période de la science militante, période où plus d'un hardi pionnier a conquis une réputation que l'équité publique mesure plus à la difficulté qu'il y avait alors d'obtenir des résultats qu'aux résultats eux-mêmes.

L'année 1835 vit naître la Bibliothèque d'Alger, mais seulement en principe ; car elle ne commença à fonctionner réellement que dans le premier mois de 1838, époque où un musée archéo-

logique lui fut annexé par M. l'intendant civil Bresson. Cette double création, et surtout la première, permit enfin aux hommes laborieux de la capitale d'entreprendre des travaux intellectuels un peu suivis; en l'absence d'un centre spécial, elle devint même, pour plusieurs d'entre eux un point de réunion naturel où s'échangeaient les renseignements et les idées, surtout en ce qui concernait l'histoire locale. Des bibliothèques militaires furent créées plus tard sur différents points.

Il faut avoir vécu ici dans les premiers temps de l'occupation et avoir eu sous les yeux les premières publications locales, périodiques ou autres, pour comprendre combien l'homme civilisé peut perdre de sa valeur morale et intellectuelle par l'absence complète de livres. Comment, en effet, ne pas déchoir dans cette triste situation qui faisait dire avec amertume au voyageur David Livingston, après six semaines seulement passées au milieu de l'Afrique centrale: « Un homme qui serait jeté sans livres » parmi ces indigènes, serait au bout d'un an ou misanthrope, » ou fou. » (*Documents et nouvelles géographiques*, 2^e partie, p. 84.)

Bien que la situation des Européens en Algérie n'ait pas été précisément celle-là, ce ne fut pas moins un grand bienfait que la fondation de ces dépôts scientifiques. Il est seulement à regretter que d'autres besoins, d'une nature impérieuse, n'aient pas permis de leur donner tout d'abord l'extension réclamée par les circonstances particulières du pays, extension que, sans doute, ils n'attendent pas plus longtemps.

Vers la fin de 1839, une commission scientifique fut créée pour explorer l'Algérie à divers points de vue. Par malheur, elle commença de fonctionner à l'époque où la reprise des hostilités avec Abd-el-Kader ne lui laissait guère d'autre champ d'investigation que quelques parties du littoral; et elle vit clore sa période active alors que les succès du maréchal Bugeaud rouvraient le pays à tous les genres de recherches. Malgré ces défavorables circonstances, elle a produit d'estimables travaux et a surtout donné ici une impulsion scientifique qui s'est continuée après son départ.

Un peu avant cette époque, sous le titre de *Société de Saint-*

Augustin, il se forma, vers 1841 une association surtout littéraire qui dura jusqu'en 1845. Cette société que monseigneur l'évêque Dupuch honorait de son patronage, s'éteignit dans le marasme, faute de cette publicité spéciale qui vivifie les travaux de l'intelligence.

L'autorité commença à se préoccuper sérieusement des vénérables débris laissés sur le sol africain par les diverses nations qui y ont successivement dominé. Dans un arrêté du 29 novembre 1842, le duc de Dalmatie décida que l'arc de triomphe de Djimila serait transporté à Paris, pensée qui n'était pas précisément heureuse, et qui, du reste, ne fut pas exécutée.

Le maréchal Bugeaud cédait à de meilleures inspirations lorsque, le 25 mars 1844, il adressait aux diverses autorités une circulaire relative à la conservation des monuments historiques et des restes d'antiquités ; mais il rentrait dans la pensée du duc de Dalmatie, quand, le 26 août de l'année suivante, il publiait une autre circulaire concernant les collections archéologiques à faire pour le musée algérien de Paris.

L'Algérie, devenue une terre française, ne devait cependant pas être ainsi dépouillée de ses richesses archéologiques, comme si elle était encore un pachalik de la Porte ottomane. N'y aurait-il pas, d'ailleurs, une véritable inconséquence à vouloir d'un côté faire reflourir la civilisation en Afrique et de l'autre à priver ce pays de ses principaux éléments d'études locales ?

Vers la fin de 1847, il se forma à Alger une société des sciences, lettres et arts. La tempête de février, qui dispersa une grande partie de son personnel, en amena fatalement la dissolution et ne lui laissa pas le temps de faire autre chose que ses statuts.

Ce fut dans cette même année 1847 qu'on songea à introduire dans les actes de concession une clause destinée à sauvegarder le droit de l'État sur les antiquités et objets d'art découverts ou à découvrir dans les fouilles privées.

En 1850, M. Léon Rénier, épigraphiste distingué, reçut de M. le Ministre de l'Instruction publique la mission d'aller recueillir les inscriptions de Lambèse et de quelques localités voisines. Plusieurs livraisons déjà publiées de son remarquable travail donnent une idée de l'importance de ses recherches, non-seule-

ment pour l'histoire de l'Afrique romaine, mais pour celle des institutions générales du peuple-roi. A la même époque, un de nos confrères étudiait le Djerid tunisien et notre Sahara. La presse locale a déjà publié quelques parties de ses travaux sur les régions du Sud; le lecteur pourra apprécier dans cette feuille le récit complet de son exploration qui a duré dix mois.

L'esprit d'association scientifique, qui ne fesait que sommeiller en Algérie, se réveilla vers 1851.

Sous le titre de *Société algérienne des beaux arts*, il se forma ici une réunion d'artistes qui révéla son existence au public par deux expositions faites, l'une à la Jenina et la dernière au Lycée. Après un an environ d'existence, cette société succomba devant des difficultés intérieures.

A Constantine, on vit se constituer en 1852 une société archéologique qui a publié un très-intéressant annuaire. On doit souhaiter vivement que l'heureuse impulsion donnée à cette société par M. le colonel du génie Creully, son fondateur, se continue toujours, malgré son départ que tous les amis des antiquités algériennes regrettent vivement.

Il manquait un rouage essentiel au système des études historiques : il fallait un fonctionnaire qui eût qualité officielle pour dresser le recensement des monuments historiques de l'Algérie, indiquer les mesures propres à en assurer la conservation, provoquer l'organisation de musées locaux dans les endroits où il pouvait être convenable d'en établir, et signaler les fouilles à entreprendre avec quelque chance de succès. En 1847, M. Charles Texier avait reçu cette mission, mais cumulativement avec une autre qui absorbait la majeure partie de son temps. Elle lui fut d'ailleurs retirée à la révolution de 1848.

M. le maréchal Randon, qui avait compris toute l'importance de cette fonction, en provoqua le rétablissement en 1854, sous le titre d'Inspection générale des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie. Nous aurons plus d'une fois l'occasion d'indiquer dans cette feuille les résultats que cette Inspection a obtenus depuis le peu de temps qu'elle est appelée à fonctionner.

La sollicitude de M. le maréchal Randon ne s'est pas arrêtée à cette utile création : pour donner aux études historiques locales

la puissance et l'efficacité qui résultent de l'association des efforts de tous les hommes compétents, il a provoqué l'établissement d'une société spéciale dans la capitale de l'Algérie.

Nous ne faisons qu'indiquer ici cette nouvelle institution dont il sera parlé plus amplement dans la partie officielle de ce journal.

Si nous avons tenu à rendre aussi complète que possible l'énumération des tentatives faites ici à diverses époques dans l'intérêt de la science, c'était pour bien démontrer que, dès le principe, les Français d'Algérie ont compris toute l'étendue de la tâche civilisatrice qui leur était dévolue, et que si des circonstances impérieuses ne leur ont pas permis d'atteindre le but tout d'abord, ils n'ont pas cessé un seul instant de l'avoir en vue et de le poursuivre.

Maintenant, Dieu merci, la période des essais et des tâtonnements est loin derrière nous et le faisceau des études historiques africaines se trouve enfin constitué. Le temps lui donnera toute sa puissance en amenant sur les points principaux la création de bibliothèques communales et l'augmentation des bibliothèques militaires. Ces institutions sont indispensables pour faciliter les travaux des personnes éloignées de la capitale et empêcher la civilisation de rétrograder au contact de la barbarie et en l'absence de tout moyen d'étude.

Le temps est donc passé où l'on pouvait appliquer à toute l'Algérie ces paroles écrites par M. Poujoulat à propos des antiquités de Julia Cæsarea :

« Jusqu'ici, — disait l'auteur, — nul n'a fait bonne garde autour des ruines de Césarée, et nous désirons que l'autorité veuille sur les restes de la grande cité. »

Ce noble vœu est aujourd'hui exaucé, non-seulement pour Cherchel, mais pour toute l'Algérie; car nous avons partout des correspondants zélés et intelligents qui feront bonne garde devant nos Vandales modernes. Rien d'important ne pourra désormais échapper à l'observation; tout ce qui en vaudra la peine sera conservé, recueilli, signalé à l'attention publique et à la sollicitude administrative.

Sous le patronage de notre Président honoraire, M. le Maréchal comte Randon, forts des sympathies de tout ce qui vit ici de la

vie intellectuelle, avec le concours de nos nombreux correspondants, et en possession désormais d'une tribune spéciale, nous abordons résolument la tâche que notre spécialité nous impose.

La *Revue africaine*, en prenant sa place dans la presse algérienne, s'appliquera surtout à publier les matériaux inédits, les faits positifs, les documents authentiques, en un mot, tout ce qui pourra jeter quelque lumière sur l'histoire locale à ses diverses époques. Elle fera connaître aussi, par voie de reproduction ou par simple analyse, selon les cas, les travaux intéressants qui paraissent ou ont paru dans les feuilles de la colonie ou dans les journaux d'Europe. Elle s'efforcera, en un mot, de recueillir ou du moins de signaler tout ce qui s'est dit ou écrit de substantiel sur ce pays, afin de devenir, par la suite, une véritable *Bibliothèque historique africaine* où se trouveront réunis une foule de faits utiles ou curieux qui demeureraient inconnus et seraient perdus pour la science, en l'absence d'une publication spéciale destinée à les enregistrer.

Dire ce que nous admettons dans notre *Revue*, c'est indiquer implicitement ce que nous en écarterons avec soin. Par exemple, ces compilations faites d'après d'autres compilations, ces déclamations scientifiques qui n'apprennent rien et ces systèmes historiques dénués de preuves, qui n'ont pas d'autre base que l'imagination de leurs auteurs.

La *Revue africaine* s'appliquera particulièrement à populariser en Algérie, à l'aide d'instructions spéciales, les notions indispensables à l'observateur. Elle n'aura, pour atteindre ce but, qu'à approprier aux circonstances locales les travaux des comités institués en France auprès du Ministre de l'Instruction publique, travaux auxquels M. Fortoul, dont nous déplorons aujourd'hui la perte prématurée, avait imprimé une impulsion à la fois si intelligente et si énergique.

Il y a, en Europe, des hommes éminents dans la science historique et qui s'occupent du passé de l'Algérie avec une abondance de ressources littéraires que notre colonie ne possédera peut-être jamais. A notre tour, nous possédons ce qui leur manque; nous avons les objets d'étude sous les yeux, et, pour ainsi dire, toujours à portée de la main. Cet avantage-là vaut bien l'autre;

et la conséquence à tirer de cet état de choses, c'est que le travailleur algérien n'est pas l'inutile doublure, mais le complément naturel de celui d'Europe. Chacun d'eux fera ce que l'autre ne peut faire, et leur réunion offrira la solution complète du problème d'organisation des études historiques à entreprendre sur l'Afrique septentrionale.

Là se trouve la raison d'être de notre société et de notre journal ; là sera, nous osons l'espérer, la cause de notre succès.

Pour la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE :

Le Président .

A. BERBRUGGER.

PARTIE OFFICIELLE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

(EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.)

1^{re} Séance, 1^{er} mars 1856. — Sont présents : MM. BÉQUET, conseiller civil rapporteur au Conseil de gouvernement, BÉRARD, receveur du timbre extraordinaire ; BERBRUGGER, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger ; BRESNIER, professeur à la chaire d'arabe d'Alger ; CLERC, interprète militaire de 2^e classe ; DEWOULX, conservateur des archives arabes du domaine ; ELMORE, vice-consul d'Angleterre ; SCHOUSBOE, interprète principal militaire, attaché au Gouvernement général ; le baron de SLANE, interprète principal militaire.

M. Berbrugger communique à la réunion la dépêche de M. le Maréchal gouverneur qui lui donne la mission d'organiser une Société historique algérienne ; il expose que, pour mieux atteindre ce but éminemment utile, il a cru devoir faire appel, par une circulaire programme, en date du 22 février dernier, aux hommes que des publications sur l'Algérie ou la notoriété publique lui désignaient comme des coopérateurs naturels. Il rappelle le but et les moyens d'action de la Société qu'il s'agit de fonder, tels qu'ils sont définis dans ladite circulaire. Il ajoute que la publication des travaux paraît être une condition indispensable d'existence.

Se résumant, il fait la proposition suivante :

« Les personnes ici présentes reconnaissent l'utilité d'une Société qui aurait pour objet l'étude de l'histoire locale à ses diverses époques et qui ferait connaître ses travaux au moyen d'une publication spéciale. Elles ont la ferme intention d'associer leurs efforts pour atteindre ce double résultat et déclarent se constituer provisoirement dès-aujourd'hui sous le titre de *Société historique algérienne*. »

Cette proposition est mise aux voix et unanimement adoptée.

On procède ensuite à la nomination d'un bureau provisoire, qui sera chargé, au nom des membres fondateurs, de faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité compétente pour arriver à constituer régulièrement la Société.

Sont nommés membres du bureau provisoire :

MM. BERBRUGGER, président ;
le baron de SLANE, vice-président ;
CLERC, secrétaire.

Sur une observation d'un membre, on décide que la Société s'occupera de l'histoire de l'Afrique dans le sens le plus large, sans même en exclure les questions qui se rattachent au sol et à ses productions.

On lit ensuite une liste de personnes qui sont invitées à se joindre aux membres fondateurs.

La Société s'ajourne au samedi suivant.

2^e Séance, samedi, 8 mars (présidence de M. Berbrugger). — Deux nouveaux membres assistent à cette séance. Ce sont : MM. GALINIER, chef d'escadron d'état-major, aide-de-camp de M. le maréchal comte Randon, et MAC-CARTHY, ingénieur-géographe.

Le Président lit un projet de statuts que l'on discute et dont on adopte successivement les articles. Le vote d'ensemble est renvoyé à la prochaine séance.

Considérant que M. le maréchal comte Randon, gouverneur-général est le fondateur de la *Société historique algérienne*, qui ne doit l'existence qu'à son initiative, on décide à l'unanimité que le titre de *Président honoraire* lui sera offert par la Société (1).

Après s'être occupé des adjonctions qu'il serait utile de s'assurer, la Société s'ajourne au samedi suivant.

(1) M. le Maréchal gouverneur a bien voulu accepter ce titre.

3^e Séance, 15 mars 1856 (présidence de M. Berbrugger). — Le vote d'ensemble a lieu sur le projet de statuts qui est adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture d'un projet de demande d'autorisation afin de donner à la Société une existence régulière. Adopté à l'unanimité.

M. le vice-président de Slane occupe le fauteuil pendant que M. Berbrugger lit une notice sur sa première exploration du Tombeau de la Chrétienne, travail qu'il doit reprendre le 20 de ce mois. Plusieurs photographies produites par M. Berbrugger à l'appui de son mémoire, mettent la Société à même d'apprécier les difficultés de cette exploration et les résultats obtenus.

Après avoir pris quelques décisions d'organisation intérieure, la Société s'ajourne au 21 avril.

4^e Séance, 21 avril 1856 (présidence de M. Berbrugger). — Le Président donne lecture d'un arrêté de M. le Maréchal gouverneur, en date du 7 avril dernier, par lequel la *Société historique algérienne* est autorisée.

On communique plusieurs lettres de personnes qui déclarent accepter les titres de membres honoraires, résidants ou correspondants qui leur ont été offerts.

On propose quelques nouvelles adjonctions qui sont acceptées.

On procède à la nomination d'un trésorier-archiviste. M. Bérard est élu à l'unanimité.

On décide qu'une déclaration sera faite à l'autorité, aux termes de la loi, relativement à la publication que la Société se propose de faire d'un journal de ses travaux sous le titre de *Revue africaine*.

On lit ensuite une communication de M. de Lhotellerie, conservateur du musée de Cherchel, relativement à une statue trouvée récemment dans cette localité (1).

On s'ajourne au 2 mai.

5^e Séance, 2 mai 1856 (présidence de M. Berbrugger). — Les nouveaux membres qui assistent à cette séance sont : MM. de NEVEU, colonel d'état-major, chef du bureau politique ; ROLAND DE BUSSY, directeur de l'imprimerie du gouvernement ; docteur BERTHERAND, rédacteur en chef propriétaire de la *Gazette médicale* ; ANSELIN,

(1) Pour cette communication et pour toutes les autres de même genre, voir les détails à la *Chronique*.

inspecteur des travaux civils ; de ROUGEMONT, ingénieur de 1^{re} classe des ponts-et-chaussées ; SOLVET, conseiller à la cour impériale d'Alger ; PORTMANN, artiste lithographe ; SIMON, professeur de mathématiques au lycée impérial d'Alger ; DEPELLE, directeur d'une des deux écoles arabes-françaises ; GORGUOS, professeur d'arabe au lycée impérial ; LATOUR, artiste sculpteur.

On lit plusieurs lettres d'adhésion de personnes qui acceptent le titre de membres honoraires.

On procède ensuite à la nomination d'un bureau définitif qui est ainsi composé :

Président, M. BERBRUGGER ;

1^{er} *Vice-Président*, M. le baron de SLANE ;

2^e *Vice-Président*, M. le colonel de NEVEU ;

Secrétaire, M. BRESNIER ;

Secrétaire-adjoint, M. CLERC ;

Trésorier-archiviste. On ne vote pas sur cette fonction qui avait été déjà donnée à titre définitif à M. BÉRARD dans la dernière séance.

On discute sur les voies et moyens pour arriver à la publication des travaux de la Société. Le Président est chargé de suivre la réalisation du projet auquel la Société s'est arrêtée.

On décide qu'il y aura, sous le titre de *Commission permanente du journal*, une commission spécialement chargée de tout ce qui concerne la publication de la *Revue africaine*. On désigne MM. le colonel de Neveu, Solvet, de Slane, Béquet et Bresnier, pour préparer un projet de Commission permanente. Après avoir entendu plusieurs communications des correspondants, on s'ajourne au 6 juin.

6^e *Séance*, 6 juin 1856 (présidence de M. Berbrugger). — Les nouveaux membres présents sont : MM. VILLE, ingénieur en chef des mines ; LIOGIER, artiste-peintre ; l'abbé SUCHET, archidiacre ; BARAT, professeur de physique au lycée impérial ; VERDALLE, aide-major au 13^e bataillon de chasseurs à pied. M. le docteur PERRON, membre correspondant du Caire, assiste à la séance.

On lit des lettres de personnes qui acceptent le titre de correspondants.

Le projet de *Commission permanente du journal*, préparé par la Commission désignée dans la dernière séance, est lu par le Président et adopté à l'unanimité. Il est décidé que les articles qu'il contient seront placés comme appendice à la suite des statuts.

Le Président donne ensuite lecture de nombreuses communica-

tions des correspondants. On décide qu'elles seront insérées dans la chronique du 1^{er} numéro de la *Revue africaine*.

On reconnaît la nécessité de rédiger un programme des travaux de la Société et des instructions pour les correspondants. Le Président désigne une commission qui sera chargée de ce travail.

On s'ajourne au 4 juillet, le 1^{er} vendredi de chaque mois étant adopté par la Société pour le jour de ses réunions ordinaires.

7^e Séance, 4 juillet 1856 (présidence de M. Berbrugger). — M. ALPHONSE ROUSSEAU, premier drogman du Consulat général de France à Tunis, et correspondant de la Société dans cette résidence, assiste à la séance.

M. le Président annonce à la Société que la mission dont il a été chargé, relativement aux voies et moyens de publication du journal, a pleinement réussi et qu'on pourra être en mesure de faire paraître le premier numéro dans le commencement d'octobre.

On nomme ensuite la commission permanente du journal, qui se composera de

MM. BÉQUET ;
docteur BERTHERAND ;
BRESNIER ;
baron de SLANE ;
VILLE ;
le Commandant GALINIER ;
CLERC.

Le Président lit un projet d'introduction pour le premier numéro du journal. Des membres indiquent quelques additions dont l'auteur prend note. Ce projet est adopté à l'unanimité.

Le Président fait observer que la réunion mensuelle du 1^{er} vendredi du mois étant de principe et annoncée d'ailleurs dans la presse locale, il semble inutile d'adresser une lettre de convocation aux membres. On décide que dorénavant on ne recourra à ce dernier moyen que pour les séances extraordinaires.

On lit ensuite plusieurs communications des correspondants. L'insertion en est décidée dans la chronique du 1^{er} numéro, sauf la communication de M. TISSOT, de Tunis, sur les inscriptions de l'amphithéâtre d'El-Djem, travail qui sera classé parmi les articles de fond.

Pour analyse reconnue conforme aux originaux :

Le Président,
BERBRUGGER.